



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2153

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2153**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Nouvel institut Franco-Chinois (NIFC) à laquelle la Métropole de Lyon a adhéré, est une association de type loi 1901 dont les statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015. Elle est présidée par Thierry de La Tour d'Artaise, Président - Directeur général de Seb. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées et compte actuellement 16 membres.

Cette association a pour objet de fédérer les acteurs de l'écosystème travaillant avec la Chine sur le territoire de la Métropole et d'affirmer la Métropole comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine.

Ce projet d'intérêt général est né de la volonté de renforcer les relations entre Lyon et la Chine au travers de la revalorisation du lieu qui fut le siège de l'Institut Franco-Chinois, première université chinoise hors de Chine.

Ses fondateurs souhaitent que ce lieu, qui incarne les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre et symbolise l'amitié franco-chinoise, devienne le centre d'une dynamique nouvelle résolument tournée vers la promotion des relations entre Lyon et la Chine dans toutes ses dimensions et, notamment, au travers :

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherche et d'enseignement, et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants,
- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions artistiques et sociétales,
- du développement des échanges économiques entre Lyon et la Chine et des relations entre acteurs de l'économie.

I - Objectifs

La Chine est un partenaire historique de l'agglomération lyonnaise et ces échanges bénéficient d'une dynamique très favorable qui s'illustre dans les domaines économiques, académiques et culturels.

Plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur le territoire de la Métropole et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre nos établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine. Les relations économiques sont, aussi, en plein essor avec plus de 160 entreprises d'origine rhônalpine implantées en Chine et 15 entreprises à capitaux chinois installées dans la région lyonnaise.

L'Institut Franco-Chinois de Lyon fut la première université chinoise créée hors de Chine et sa fondation à Lyon, en 1921, a été l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, monsieur Xi Jinping, le 26 mars 2014, a été à l'origine de la création du NIFC.

Ce projet, porté initialement par la Métropole, la Ville de Lyon et l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

Le NIFC est un outil innovant pour le développement des liens entre la Métropole et la Chine, dans les années à venir. Il a vocation à valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, touristiques, universitaires, associatives et culturelles grâce au soutien des collectivités locales, de grandes entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises, de partenaires privés et des associations.

Le NIFC donne aussi une place à l'assemblée des associations chinoises et franco-chinoises.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1414 en date du 19 septembre 2016, le Conseil métropolitain a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association NIFC pour la réalisation de son programme d'actions 2016.

L'année 2016 a été pour le NIFC une année marquée par des travaux qui lui ont permis de s'agrandir afin de développer ses activités grâce à la rénovation de l'étage supérieur qui accueille, depuis septembre 2016, une salle de réunion, des bureaux administratifs, un espace dédié à l'accueil des étudiants ainsi qu'une bibliothèque.

Le NIFC a confirmé son rôle d'acteur majeur du développement des relations entre la Métropole et la Chine. Ses différentes actions ont participé aux objectifs de la Métropole en matière de développement économique, universitaire et culturel et contribue au renforcement de ses liens avec la Chine.

Pour l'année 2016, le programme d'activité du NIFC s'est décliné sous la forme d'opérations variées :

- ouverture officielle du NIFC en présence de l'Ambassadeur de Chine en France et d'une délégation officielle de Canton et de 400 acteurs économiques, universitaires, culturels et associatifs, moteurs des liens entre Lyon et la Chine,
- accueil à Lyon, le 25 septembre 2016, de M. Zhang Dejiang, Président du Comité Permanent de l'Assemblée nationale populaire de la République Populaire de Chine,
- organisation, du 21 au 26 novembre 2016, de la première édition du festival de la gastronomie chinoise "Les Baguettes Magiques",
- organisation de l'exposition « Framework » de l'artiste chinoise Li Ying du 16 septembre au 16 décembre 2016,
- participation aux Journées européennes du patrimoine (17-18 septembre 2016) : 1 400 visiteurs,
- participation au 1er Forum culturel Franco-Chinois ayant pour thème "La Route de la Soie, le chemin vers l'autre" à Pékin du 25 au 27 mai 2016,
- accueil de 18 délégations officielles chinoises.

Au-delà de ce programme d'actions spécifique, le NIFC a accueilli plus de 5 000 visiteurs au sein de son musée en 6 mois de fonctionnement (fermeture du musée de mars à septembre pour cause de travaux).

III - Programme d'actions et plan de financement 2017

Pour l'année 2016, au-delà de sa mission d'accueil de délégations et de visiteurs du musée, le programme d'actions du NIFC de Lyon, se décline notamment sous la forme de :

- organisation de l'exposition "Le Tambour au réveil du printemps" de l'artiste chinois Chen du 17 janvier au 29 avril,
- organisation de l'exposition "La Forme urbaine" de l'artiste chinois Peng Yong du 11 mai au 21 septembre,
- organisation du 7 au 9 juin, d'une université d'été en lien avec l'Université de Tongji accueil d'une délégation de 23 étudiants sur le thème : Entrepreneuriat et Innovation,
- organisation d'accueils de chercheurs en collaboration avec la Maison internationale des langues et des cultures et l'Université de Lyon,

- organisation de la seconde édition du festival de la gastronomie chinoise du 13 au 18 novembre. Cet événement a, notamment, accueilli le public lyonnais en proposant des démonstrations culinaires et des ateliers de cuisine.

Par ailleurs, l'année 2017 sera marquée par l'accueil à Lyon du Forum "Les Confluences franco-chinoises : Culture et attractivité des territoires", du 25 au 28 septembre, mobilisant des représentants français et chinois du monde culturel, économique et universitaire se réunissant à Lyon pour débattre autour des grandes problématiques qui concernent la Chine et la France. Des conférences, dialogues et ateliers de travail seront organisés dans différents lieux emblématiques de Lyon : Musée des Beaux-arts, Musée des Confluences, Institut Lumière, Hôtel de Ville, Chambre de Commerce, etc.

Cet événement rassemblera des personnalités chinoises et françaises (membre du gouvernement, directeurs des plus grandes institutions culturelles chinoises et françaises, chefs d'entreprises, présidents d'universités).

Budget prévisionnel pour l'année 2017

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	3 500	subventions d'exploitation dont :	215 000
		- Ville de Lyon	50 000
		- Métropole de Lyon	35 000
		- Municipalité de Guangzhou	130 000
services extérieurs	44 000	mécénat et cotisations	214 400
autres services extérieurs	172 400		
charge de personnel	202 053		
autres charges de gestion courante	7 447		
Total	429 400	Total	429 400

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Nouvel institut Franco-Chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2017 (montant identique à 2016) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Nouvel institut Franco-Chinois (NIFC), pour la mise en place de son programme d'actions 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association NIFC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant de la dépense de fonctionnement de 35 000 € sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P2O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.